

Integral Cash Pooling Physique, une solution efficace pour centraliser votre trésorerie

Integral Cash Pooling Physique vous permet de centraliser votre trésorerie répartie sur les différents comptes de votre groupe participant à la centralisation dans le Réseau des Caisses d'Épargne en un point unique, grâce à des transferts physiques de fonds.

LES

- Solution automatisée et inter-Caisses d'Épargne,
- Nombreuses possibilités de nivellement: Zero Balancing Account (ZBA), Target Balancing Account (TBA), Fork Balancing Account (FBA),
- Site Internet dédié permettant, notamment, la consultation des soldes des comptes et l'édition des reportings à la demande,
- Options de calcul et de comptabilisation des intérêts intra-groupe,
- Désignation d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de vos comptes au sein du Réseau des Caisses d'Épargne.

▣ LE PRODUIT

Centraliser votre trésorerie en un point unique à partir des différents comptes de votre groupe au sein du Réseau des Caisses d'Épargne

Integral Cash Pooling Physique vous permet de centraliser votre trésorerie en un point unique à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne. Ainsi, vous disposez d'une vision consolidée de votre position globale de trésorerie sur votre groupe.

À la signature de la Convention, vous définissez avec la Caisse d'Épargne Pivot:

- La méthode de nivellement souhaitée:
 - **ZBA: Zero Balancing Account: nivellement à zéro des comptes centralisés,**
 - **TBA: Target Balancing Account: nivellement des comptes avec maintien d'un pied de compte,**
 - **FBA: Fork Balancing Account: nivellement des comptes si les soldes ne sont pas compris dans la fourchette des montants plancher et plafond souhaités.**
- Le mode de comptabilisation: mode direct ou mode indirect (comptabilisation des nivellements sur des comptes reflète).
- La périodicité des nivellements: quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.
- Le mode de détermination des nivellements: en date de valeur ou en date d'opération.

Vous bénéficiez d'une information complète grâce au site Internet dédié, www.integralcash.caisse-epargne.fr:

- Consultation des soldes de vos comptes, de vos relevés d'opérations, des historiques de vos soldes, de vos échelles d'intérêts,
- Recherche d'opérations,
- Édition de vos relevés sur PDF, EXCEL, CSV.



▣ INFORMATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

La mise en place d'un service de centralisation de trésorerie est possible pour les entreprises, au sens économique du terme, qu'elles soient mono-personne morale ou pluri-personnes morales.

Dans ce dernier cas, les conditions préalables suivantes doivent être réunies (Art L 511-7 du Code Monétaire et Financier):

- Un lien en capital, direct ou indirect, conférant un pouvoir de contrôle effectif de l'une des entreprises liées sur les autres, doit exister entre toutes les sociétés participantes,
- La mise en œuvre d'une gestion centralisée de trésorerie doit répondre à un intérêt économique commun et à l'intérêt social de chacune des sociétés qui doit y trouver une contrepartie,
- La centralisation de trésorerie doit bien entrer dans l'objet social (ou ne pas y contrevenir),
- Une convention de centralisation de trésorerie interne au groupe doit avoir été signée entre la société centralisatrice et les sociétés participantes,
- Les dirigeants des entreprises concernées doivent avoir la capacité à engager leur société dans une convention de centralisation de trésorerie avec la banque, dans le respect de la procédure des conventions réglementées.

Contractualisation

- Une convention juridique de centralisation de trésorerie physique est signée entre la société centralisatrice et la Caisse Pivote.
- Dans le cas d'un groupe pluri personnes morales, les sociétés participantes doivent avoir préalablement donné mandat à la société centralisatrice.

Document non contractuel publié le 18/10/2010



CAISSE D'ÉPARGNE